



Accident seul avec alcool

Par **david1**, le **18/06/2015 à 13:15**

BonjourrrrrJ'ai malheureusement prit la moto de mon cousin alors que j'avais de l'alcool dans le sang.rnConséquences j'ai loupé un virage gravillonné la moto a percuté un compteur d'eau, et moi une voiture stationnée.rnLa moto de mon cousin est morte et pour la voiture, pare-brise, aile , pneu et jante, et portière!rnPour ma part ouverture extra articulaire genou et clavicule pour 1 mois d'arrêt! J'ai eu dans mon malheur beaucoup de chance.rnrnLa gendarmerie m'a notifié le fait que j'avais 1,26g!!! J'ai honte!rnrnMes questions sont les suivante:rnrnEst ce que je peux caresser l'espoir que mon assurance prenne quelque chose en charge, ou alors tout est pour ma pomme?rnIl y a t-il un recourt quelconque?rn D'avance merci de votre réponsernDavid

Par **chaber**, le **18/06/2015 à 15:18**

bonjourrrrrseuls les dommages subis par les tiers (voiture) seront pris en charge au titre de la responsabilité civile obligatoirernrnSelon le contrat une franchise peut être prévue, auquel cas vous en seriez redevable à l'assureurrnrnLes dommages de la moto sont à votre chargernrnLes dommages corporels que vous avez subis seront à votre charge